



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Police municipale – renouvellement de gilets pare balles – demande de subvention au FIPD

DEL-2012-112

Numéro de la délibération : 2012/112

Nomenclature ACTES : Finances locales, fonds de concours

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/10/2012

Date de convocation du conseil : 27/09/2012

Date d'affichage de la convocation : 27/09/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET.

Était absente : Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Police municipale – renouvellement de gilets pare balles – demande de subvention au FIPD

Rapport de Monsieur le MAIRE

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) subventionne l'acquisition de gilets pare-balles pour les policiers municipaux.

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'équipement des 4 agents armés en 4ème catégorie dans le cadre de leurs interventions.

La dépense globale est de 3 417,35 € pour une subvention de 1 000 €.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le maire à procéder à ce renouvellement et à demander la subvention correspondante au FIPD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 octobre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**